



UN CHEMIN D'ÉMANCIPATION

POSITION DE L'ANG
TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU
CONGRÈS DES ÉLUS DE GUADELOUPE



PROPOS LIMINAIRE



La commission mixte ad hoc en charge des travaux préparatoires du congrès des élus départementaux et régionaux et des maires, par le biais de son Président Guy LOSBAR, a sollicité la contribution de l'ANG dans le cadre de ses travaux préparatoires du CIOM (Comité Interministériel des Outre-mers). Nous en prenons acte et malgré le délai très contraint, nous vous adressons notre position.

Comme vous le savez, notre position au sujet de l'évolution politique de notre pays est claire : **la situation coloniale que connaît la Guadeloupe est un obstacle au développement harmonieux des hommes, des femmes et du territoire.**

La lecture des préconisations de la Commission ne nous paraît pas de nature à répondre à l'urgence de la situation de la Guadeloupe. Certaines mêmes nécessitent une autorité politique en capacité de décider sans pourtant que l'hypothèse d'un changement de cadre ne soit évoquée. Il semble plutôt qu'il s'agisse d'un souhait de plus d'intervention de l'Etat.

Pourtant, il y a urgence à répondre aux attentes de la population, ce qui n'est pas possible dans le cadre du système politique actuel.

Il est évident qu'il nous faudrait une autorité politique dotée d'une capacité de décider. Pourtant, congrès après congrès (déjà 16) et en contradiction avec la résolution votée à une large majorité en 2019 déclarant « *demander au Gouvernement de réviser la Constitution afin de doter la Guadeloupe d'une loi organique pour tenir compte de sa situation spécifique et singulière, tant au niveau de la responsabilité politique dans l'exercice des compétences, que de l'organisation administrative et territoriale, notamment dans les domaines de la politique publique de l'emploi, du développement économique et humain, de la fiscalité, de l'urbanisme et de l'environnement* », la classe politique, d'une manière générale, se déclare pour le maintien de ce statu quo.

Un statu quo où l'application automatique du droit commun, nous condamne essentiellement à négocier des adaptations à la marge des législations. Actuellement, la règle est le recours systématique aux dérogations.

**Pour la défense de nos intérêts, nous devons disposer de notre propre statut (sui generis).
Il est temps pour la Guadeloupe de suivre son chemin d'émancipation.**

Asé bat dèyè!



NOTRE PROPOSITION

LES FONDEMENTS D'UN PROJET GUADELOUPÉEN





UN CHEMIN D'ÉMANCIPATION

Notre objectif politique assumé est que la Nation guadeloupéenne existe juridiquement. Le Peuple guadeloupéen doit pouvoir s'autodéterminer et présider à sa destinée. Face aux menaces qui pèsent sur nous: *profitasyon*, chômage massif, exode des plus jeunes, spéculation foncière, dérèglement climatique, c'est dès maintenant que nous devons agir.

Nous sommes convaincus que l'accession à la pleine souveraineté est un chemin long qui doit se faire par étape, démocratiquement.

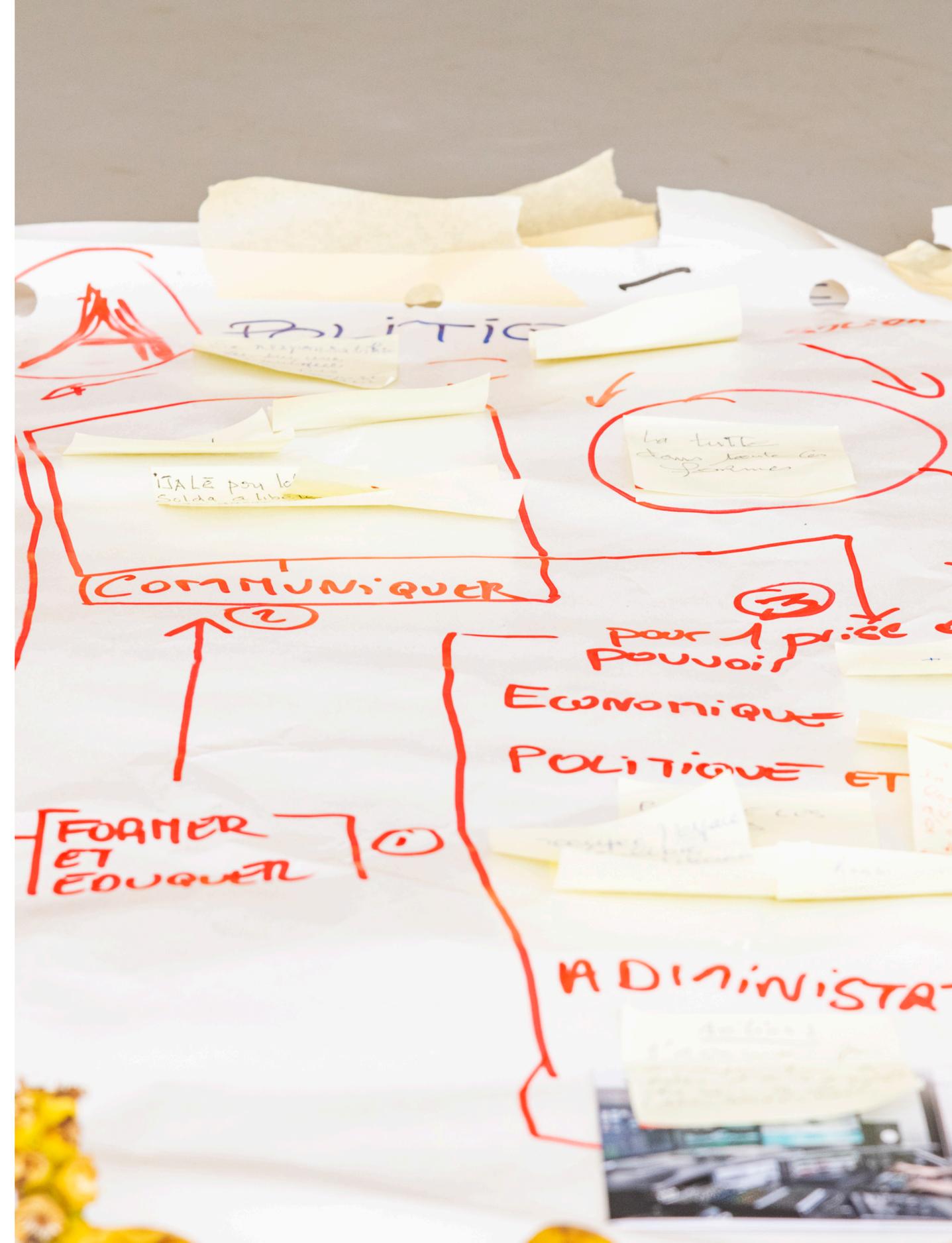
Un chemin qui doit nous permettre de préserver notre territoire, nos atouts, notre culture.

Notre vision se décline dans un projet dont nous détaillons ici succinctement les 5 piliers: .

- 1. UNE GOUVERNANCE CLAIRE POUR UNE ACTION PUBLIQUE LISIBLE**
- 2. LA MAÎTRISE DES FINANCES PUBLIQUES**
- 3. UNE ÉCONOMIE PARTAGÉE**
- 4. LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DU TERRITOIRE**
- 5. NOTRE CULTURE AU CENTRE DU PROJET DE SOCIÉTÉ.**



1
**UNE GOUVERNANCE CLAIRE
POUR UNE
ACTION PUBLIQUE LISIBLE**





ORGANISATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

Aujourd'hui, la Guadeloupe a le statut de Région mono-départementale et de Région Ultrapériphérique (RUP). Cette organisation est régie par la Loi NOTRE de 2015 qui redistribue les compétences entre les Conseils.

Ce mille-feuille administratif est pensé pour de grands territoires avec des Régions qui collaborent avec plusieurs départements. La Guadeloupe subit les conséquences de l'assimilation législative.

Le principe de libre administration des collectivités ne permet à une ou plusieurs collectivités majeures d'imposer un cap mais simplement de le proposer et de tenter d'impulser. Chaque élection redessine l'échiquier politique et les jeux d'alliances.

La multiplicité des exécutifs rend d'autant plus difficile la mise en oeuvre d'une stratégie et une vision d'ensemble. Le résultat est une absence de prospective à l'échelle de la Guadeloupe.

L'action publique est devenue illisible pour la population quand il faudrait pouvoir répondre simplement à : qui fait quoi ?



STRATES D'EXÉCUTIFS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- CONSEIL RÉGIONAL
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL
- 6 EPCI + 32 MAIRES

CONSTATS





SELON LA COUR DES COMPTES :

« L'ÉTAT CONSENT DES FINANCEMENTS IMPORTANTS AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS... MALGRÉ LA PROFUSION DES PLANS D'URGENCE ET LE RENFORCEMENT DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LES COLLECTIVITÉS, DES BESOINS IMPORTANTS RESTENT ENCORE À COUVRIR SUR LES TERRITOIRES. POURTANT, SI LES PROJETS ONT DU MAL À ABOUTIR, CE N'EST PAS FAUTE D'UNE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS. [...]»

LA PRINCIPALE LACUNE GLOBALE RESSENTIE AU NIVEAU LOCAL PORTE SUR L'ABSENCE D'UNE VISION COMMUNE À L'ENSEMBLE DES ACTEURS DES TERRITOIRES, CE QUI DONNE UNE IMAGE ÉCLATÉE PARFOIS FOISONNANTE, MAIS SOUVENT DÉSORDONNÉE DE L'ACTION PUBLIQUE.»

LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT EN OUTRE-MER - MARS 2022 | COUR DES COMPTES

CONSTATS





NOTRE PROPOSITION

Afin de sortir du régime dérogatoire et afin d'assurer un cap clair à l'action publique, la Gouvernance doit reposer sur:

- UNE ASSEMBLÉE ÉLUE AU SUFFRAGE UNIVERSEL
- UN ORGANE EXÉCUTIF

Capables :

- D'AGIR ET D'UTILISER LES LEVIERS POUR TOUTES LES COMPÉTENCES TERRITORIALES SANS ATTENDRE UNE VALIDATION ÉTATIQUE (S'ADAPTER EN CAS DE CRISE).
- D'ORGANISER UNE ADMINISTRATION ADAPTÉE A LA NATURE ARCHIPÉLAGIQUE DU TERRITOIRE EN AYANT LA POSSIBILITÉ DE FUSIONNER, SUPPRIMER, CRÉER DES INSTITUTIONS.

2

LA MAÎTRISE DES FINANCES PUBLIQUES





DES COLLECTIVITÉS SANS MOYENS

Notre situation actuelle est inextricable. La plupart des collectivités sont endettées et peinent à dégager des moyens d'investissement pour répondre aux attentes de la population.

Aujourd'hui, pourtant les collectivités territoriales sont déjà financées pour une part non négligeable avec l'octroi de mer même si l'Etat aime à rappeler que la Guadeloupe est sous perfusion. Cependant, l'octroi de mer est un système dérogatoire en France mais aussi pour l'Europe. S'il est fixé localement, il est soumis à l'aval du Conseil de la Commission Européenne. De plus, cette taxe repose essentiellement sur la consommation des ménages. Ainsi, plus les ménages consomment des produits importés, plus les collectivités territoriales ont les moyens, un effet qui s'avère pervers.

Les collectivités n'ont aujourd'hui aucune marge de manoeuvre sur les autres impôts prélevés en Guadeloupe. L'Etat souhaite remplacer l'octroi de mer par une TVA régionale qui abondera le budget de l'Etat.

- L'OCTROI DE MER FINANCE DÉJÀ PLUS DE 45,7% DES RECETTES DES COMMUNES.
- 23,70 % DES FOYERS (27 837 FOYERS) SITUÉS EN GUADELOUPE SONT IMPOSABLES, CONTRE 47,90 % EN FRANCE HEXAGONALE. (2015)
- LES DÉPENSES FISCALES (NICHES, EXONÉRATIONS) SONT JUGÉES INEFFICIENTES PAR LA COUR DES COMPTES (PAS D'OBJECTIFS CLAIRS)
- BEAUCOUP DE MÉNAGES AISÉS ÉCHAPPENT À L'IMPÔT
- LES NIVEAUX DE MASSES SALARIALES SONT TRÈS ÉLEVÉS DANS LES COLLECTIVITÉS



21 COMMUNES SUR 32
SONT ÉPINGLÉES DANS LA LISTE
DU RÉSEAU D'ALERTE DES
FINANCES LOCALES

CONSTATS





NOTRE PROPOSITION

Pour maîtriser les dépenses publiques, les collectivités doivent pouvoir maîtriser les règles et les contraintes concernant la levée des taxes et impôts. Il s'agit d'avoir la **capacité juridique de définir et d'appliquer la législation fiscale de notre choix** et de faire émerger des normes adaptées dès leur conception aux exigences du territoire. Le financement de l'action publique ne peut reposer uniquement sur la consommation. Les niches fiscales doivent servir concrètement au développement et être réformables pour éviter les effets d'aubaine profitant à des investisseurs exogènes.

- S'ASSURER DES LEVIERS DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS AUTRES QUE LA CONSOMMATION EN PARTICULIER DANS UN CONTEXTE ANNONCÉ DE DIMINUTION DES VOITURES À ESSENCE (TAXE SUR L'ESSENCE)
- POLITIQUE FISCALE QUI PERMETTE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION ET QUI PRÉSERVE NOTRE PRODUCTION.
- UNE FISCALITÉ RÉPARTIE SUR TOUS ET PRENANT EN COMPTE LA SITUATION SOCIALE DE CHACUN (MAINTIEN D'UN IMPÔT À TAUX PROGRESSIF, DIMINUTION DES TAXES SUR LA CONSOMMATION DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ...);
- UNE FISCALITÉ DES ENTREPRISES QUI DOIT AVANT TOUT FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS NOUVELLES ET DE PROJETS LOCAUX
- UNE FISCALITÉ MODULABLE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS COLLECTIFS : CRISES, INFLATION ETC



3

UNE ÉCONOMIE PARTAGÉE





SORTIR DE L'ÉCONOMIE DE RENTE

L'économie guadeloupéenne souffre d'une situation de déséquilibre due à sa situation coloniale. Une économie où un petit groupe profite d'une situation de rente tout en faussant les règles de la concurrence.

De plus, l'économie est fortement dépendante de la commande publique.

- GRANDE PART DE L'IMPORT : 47% DU CA RÉALISÉ EN GUADELOUPE REPOSE SUR LE COMMERCE D'IMPORTATION
- SECTEUR AGRICOLE TOUJOURS CENTRÉ SUR CANNE ET BANANE
- COOPÉRATION COMMERCIALE CARIBÉENNE BALBUTIANTE VOIRE INEXISTANTE
- CRÉATION D'ENTREPRISE TOUJOURS DYNAMIQUE MAIS MORTALITÉ IMPORTANTE

CONSTATS





UNE SITUATION SOCIALE EXPLOSIVE

35%

CHÔMAGE RECORD :

35% : 15-29 ANS
19% : 30-49 ANS
9% : 50 ANS ET +
17% EN MOYENNE
(2 FOIS + QU'EN FRANCE)

x 1,5

DÉLINQUANCE PRÉOCCUPANTE

LE NIVEAU D'ATTEINTE
VOLONTAIRE À L'INTÉGRITÉ
PHYSIQUE EST 1,5
SUPERIEURE AU RATIO
FRANÇAIS.

12%

UNE PRÉCARITÉ GALOPANTE

12% DE LA POPULATION EST
EN SITUATION DE GRANDE
PAUVRETÉ (FAMILLE
MONOPARENTALE & PERS
SEULES.)

-0,7%

DÉFI DÉMOGRAPHIQUE :

0,7% DE PERTE DE
POPULATION EN MOINS
SOIT 30 000 HAB DANS UNE
DÉCENNIE.

CONSTATS



NOTRE PROPOSITION

PROTÉGER L'EMPLOI :

- ÉDICTER LES RÈGLES D'ACCÈS À L'EMPLOI PUBLIC
- REGARD SUR LE CHOIX DES FONCTIONNAIRES NOMMÉS
- POUVOIR FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES GUADELOUPÉENS À COMPÉTENCES ÉGALES
- ENCADREMENT DE L'INVESTISSEMENT : EXIGENCE D'UN TAUX MINIMUM DE PARTICIPATION LOCALE
- ÉDICTER LES RÈGLES DU MARCHÉ ET CONTRAINTES ADAPTÉES

SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

- DÉFINIR LES RÈGLES DES AIDES AUX ENTREPRISES AFIN D'ACCOMPAGNER LES INITIATIVES GUADELOUPÉENNES DURABLES.
- FAVORISER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AVEC DES RÈGLES DE MARCHÉ ADAPTÉES
- INTÉGRER LE MARCHÉ CARIBÉEN: POUVOIR NÉGOCIER DIRECTEMENT DES ACCORDS AVEC NOS VOISINS POUR PERMETTRE L'EXPANSION DE NOS ENTREPRISES.
- RÉGLEMENTER : CONSOMMATION, CONCURRENCE ET RÉPRESSION DES FRAUDES, DROIT DE LA CONCENTRATION ÉCONOMIQUE

CONSTATS



4

**PROTECTION DE LA
POPULATION
ET DU TERRITOIRE**





La Guadeloupe est riche de ses ressources, de ses atouts. Pourtant malgré des ressources abondantes, la population n'en profite pas toujours, par exemple pour l'eau, la biodiversité ou la géothermie. Les combats des nationalistes des années 70-80 ont pourtant permis de sanctuariser certaines terres agricoles et de sacraliser la notion de bien commun.

Aujourd'hui, la population via ses représentants est situation d'impuissance quand il s'agit d'actionner les leviers de protection du bien commun et la protection de la santé (rappel de l'impossibilité de décider pendant la crise sanitaire).

Sa biodiversité exceptionnelle est peu connue des Guadeloupéens, en particulier des plus jeunes qui envisagent mal les débouchés dans ce domaine.



**DE L'EAU PRODUITE EST PERDUE
DANS LES CANALISATIONS
DÉFECTUEUSES**



**LA SEULE USINE DANS LA CARAIBE
QUI PRODUIT DE L'ÉLECTRICITÉ AVEC
LA GÉOTHERMIE EST EN
GUADELOUPE.**



**16 000 GUADELOUPÉENS SONT
MENACÉS PAR LA MONTÉE DES EAUX.**



**52% DE LA POPULATION EST EN
SURPOIDS OU EN SITUATION
D'OBÈSITÉ.**

CONSTATS





NOTRE PROPOSITION

RÉGLEMENTATION POUR L'ACCESSION AU FONCIER HABITAT ET AGRICOLE:

- CRÉER UN OFFICE FONCIER SOLIDAIRE
- PROTÉGER L'ACCÈS AU BIEN COMMUN AVEC UN DÉLAI DE RÉSIDENCE OU INTÉRÊT FAMILIAL
- ADAPTER LES RÉGLEMENTATIONS ET NORMES: HABITAT, CONTRÔLE QUALITÉ, LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE...
- MAÎTRISER LE TERRITOIRE MARITIME

PROTÉGER LA POPULATION

- PORTER LES STRATÉGIES DE SANTÉ PUBLIQUE, DE PRÉVENTION DESTINÉES À LA POPULATION
- PARTICIPER AUX STRATÉGIES DE LA PROTECTION CIVILE POUR FAIRE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES (COMPÉTENCES PARTAGÉES AVEC L'ÉTAT)
- S'ANCRER DANS NOTRE CONTEXTE CARIBÉEN

PROTÉGER LE TERRITOIRE

- GESTION VERTUEUSE DES RESSOURCES NATURELLES EN PARTICULIER L'EAU ET SES USAGES
- SE PRÉPARER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : SUBMERSION, SÉCHERESSE
- RÉGLEMENTER ET EXERCER LES DROITS D'EXPLORATION, D'EXPLOITATION, DE GESTION ET DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

5

**NOTRE CULTURE AU
CENTRE DU PROJET DE
SOCIÉTÉ.**





UNE COHÉSION EN PANNE

Une Nation ne peut se forger que sur un socle solide. Nous affirmons que la culture constitue bel et bien la colonne vertébrale de la société guadeloupéenne. Elle doit être au centre de l'action politique, un outil de cohésion sociale. Nous constatons tous les jours les conséquences de politiques publiques qui ne tiennent pas compte des spécificités du territoire, des coutumes, des rapports entre les hommes et les femmes.

Le socle commun d'apprentissage porté par l'Ecole s'appuie sur des référentiels qui ne sont pas les nôtres. La connaissance de notre histoire même récente est sommaire favorisant l'incompréhension entre les générations.

La culture recouvre plus que le spectacle vivant et la créativité exceptionnelle dont nous aimons nous vanter. Elle demande de s'interroger sur nous, notre société, notre ouverture au monde.

Proposer un socle commun des apprentissages riches et cohérents est une nécessité pour lutter contre l'exode, favoriser la solidarité et renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté, à la nation guadeloupéenne.

30%

PARMI LES GUADELOUPÉENS ÂGÉS DE 16 À 65 ANS, 30 % ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS POUR LIRE ET ÉCRIRE GÊNANTES AU QUOTIDIEN

14,5 %

14,5 % DES 18-24 ANS SORTENT PRÉCOCEMENT DU SYSTÈME SCOLAIRE (1000 ÉLÈVES/AN SORTENT SANS DIPLOME).

37%

37% DES PERSONNES NÉES AUX ANTILLES VIVENT DANS UNE AUTRE RÉGION (26% FRANCE).
CAUSE : MANQUE D'EMPLOYABILITÉ

CONSTATS





NOTRE PROPOSITION

FAIRE DE NOTRE CULTURE UN OUTIL DE COHÉSION, EN PRENANT EN COMPTE NOTRE IDENTITÉ :

- OFFICIALISATION DU DRAPEAU GUADELOUPÉEN
- ADAPTATION DES PROGRAMMES SCOLAIRES PRENANT EN COMPTE NOTRE CONTEXTE: BIODIVERSITÉ, GÉOGRAPHIE, HISTOIRE...
- ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES
- LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE
- REFONDATION DE LA SOLIDARITÉ ET LES MÉCANISMES AFFÉRENTS
- RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET SOCIO-ÉDUCATIVES ; INFRASTRUCTURES ET MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES
- INSCRIPTION OFFICIELLE DE LA GUADELOUPE DANS LES TRAVAUX SUR LES RÉPARATIONS QUE MÈNENT NOS VOISINS DE LA CARAIBE AU SEIN DU CARICOM.
- CRÉATION D'UN COMITÉ CULTUREL PERMETTANT LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS CULTURELS ET LES COLLECTIVITÉS





Ce présent document n'est évidemment qu'un condensé de nos réflexions qui ne demandent qu'à être développées. Après 16 congrès, presque une dizaine de sollicitations des citoyens que ce soit pour des états-généraux, des consultations en ligne ou des rencontres, le débat autour de l'évolution de la Guadeloupe doit pouvoir s'ouvrir réellement. Il doit permettre de présenter les différentes hypothèses d'évolutions mais surtout des différentes visions de la société guadeloupéenne à court, moyen et long terme.

Il est question de l'organisation d'un congrès des élus cette année... n'ajoutez pas celui-ci à la longue liste de rencontres qui ont toutes sortes de but sauf leur but premier : « *Le congrès des élus départementaux et régionaux et des maires délibère de toute proposition d'évolution institutionnelle, de toute proposition relative à de nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers le département et la région concernés, ainsi que de toute modification de la répartition des compétences entre ces collectivités locales.* »

La crédibilité des élus est déjà chancelante auprès la population.

Annou Konstwi Gwadeloup pou bon !

